



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 30 MARS 2026

SERVICE ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2026DEL19_CREATION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS EXTRA-MUNICIPALES

Le 30 Mars 2026 à 19h15 en salle du Conseil Municipal à Saint Juéry, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur David DONNEZ, le Maire.
Sur la convocation qui leur a été adressée le 24 mars 2026 par le maire.

Nombre de membres :

- En exercice : 29
- Présents : 26
- Votants : 26

Secrétaire de séance : Dominique FAJON

Membres Présents :

David DONNEZ, Didier BUONGIORNO, Martine LASSERRE, Patrick CENTELLES, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Jean-Marc SOULAGES, Corinne PAWLACZYK, Wilfried BARDOU, Myriam DEVALETTE, Elisabeth ENJALBERT, Frédéric GRIVOT, Patrick SIRVEN, Patricia RAINESON, Bernard BENEZECH, Dominique FAJON, Juan-Carlos SANZ, Laurence GAVALDA, François ROCHA, Béatrice FARIZON, Nathalie COUVREUR, Virginie COUNIL, Emilie LE CHEVERT, Jonathan DIOGO, Bastien REMY, Vincent MARTY, Yoann TICHIT.

Formant la majorité des membres en exercice.

Membres excusés qui ont donné pouvoir :

- Camille DEMAZURE pouvoir à Martine LASSERRE,
- Eléonore HOJAK pouvoir à Patricia RAINESON
- Célia CERESO pouvoir à Didier BUONGIORNO

Le quorum est atteint.

Les commissions extra-municipales sont des instances consultatives que le Conseil municipal peut créer sur tout sujet d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire communal conformément à l'article L.2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

La mise en place des commissions extra-municipales s'inscrit dans la politique de la commune en matière de démocratie participative. Sur proposition du maire, le Conseil Municipal fixe la composition de ces commissions extra-municipale pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal en cours. Ces commissions sont présidées et animées par un adjoint ou un conseiller municipal et elles s'adjoignent des personnalités compétentes dans chacun des domaines concernés. Aucune décision ne sera prise lors de ces commissions, elles sont un outil de travail pour l'équipe municipale et permettront de faire participer la population à la réflexion sur les prises de décisions. Les réunions ne sont pas publiques.

Aussi, il est proposé de créer 3 commissions extra-municipales composées de douze membres au maximum.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **DECIDE la création** de 3 commissions extra-municipales comme suit :
 - Marchés de plein vent
 - Conseil des aînés
 - Comité d'éthique
- **DECIDE de procéder** à l'élection des membres des 3 commissions extra-municipales comme suit :

Commissions extra-municipales	Liste des membres
Marchés de plein vent	Patrick Centelles Didier Buongiorno Patrick Sirven Patricia Raineson Jean-Marc Soulages Juan Carlos Sanz Laurence Gavalda
Conseil des aînés	David Donnez Vincent Marty Patricia Raineson Emilie Le Chevert
Comité d'éthique	David Donnez Didier Buongiorno Frédéric Grivot

A l'unanimité des membres présents

Le maire,

David DONNEZ




La secrétaire de séance

Dominique FAJON

